

La profession agricole se mobilise pour affronter un nouveau défi : développer le non-labour pour protéger l'eau.

Tous les cours d'eau français, des plus petits ruisseaux aux plus grands fleuves, sont classés selon leur état pour bénéficier de mesures de protection particulières. Ainsi, la partie amont de l'Ill a été classée prioritaire et bénéficie avec l'ensemble de ses affluents d'un plan d'actions agricoles pour reconquérir et maintenir une bonne qualité de l'eau. Ce plan d'actions s'inscrit dans le cadre de l'opération **Agr'eau Sundgau** animée par la Chambre d'Agriculture d'Alsace.



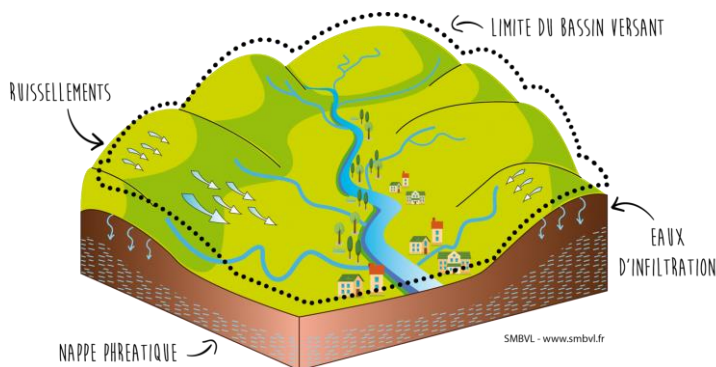
Figure 1.
Résurgence de l'Ill
à Ligsdorf

L'opération Agr'eau Sundgau a été créée pour préserver la qualité des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates, des phytosanitaires et des coulées de boue en développant des pratiques agricoles compatibles avec le respect de la qualité de l'eau et sans perte de revenus pour les agriculteurs. Elle s'articule autour des grands principes que sont le **volontariat** des agriculteurs et les **partenariats** avec l'ensemble des acteurs du monde agricole pour communiquer sur les pratiques agricoles permettant de protéger la qualité des eaux.

Encadré 1. Qu'est-ce que l'opération Agr'eau Sundgau?

Le bassin versant désigne l'ensemble du territoire drainé par un cours d'eau principal et par ses affluents. Ses limites sont définies à partir des points les plus élevés (lignes de crêtes ou de partage des eaux) qui déterminent la direction d'écoulement des eaux de ruissellement jusqu'au cours d'eau principal. Ces limites sont donc naturelles et indépendantes des limites administratives avec lesquelles nous sommes familiers.

Chaque goutte d'eau sur ce territoire s'écoule et arrive vers un même point de sortie. Ce point est appelé l'exutoire du bassin versant.



Encadré 2. Qu'est-ce qu'un bassin versant ?



Pourquoi bassin de l'III ?

Le bassin versant de l'III amont occupe 380 km² sur la partie centrale de la région naturelle du Sundgau, entre Winkel et Mulhouse. Il compte 72 communes et 35 350 habitants. 600 exploitations y sont recensées, occupant 17 000 ha de surface agricole.

Du fait de son relief vallonné et de la présence de sols limoneux, ce territoire est sensible à l'apparition des ruissellements et des coulées d'eau boueuse. Or, ces dernières emportent des particules polluantes en provenance de champs agricoles et des routes. C'est pourquoi, l'objectif principal de cette opération est de développer le « non-labour », une technique agricole permettant de lutter contre l'apparition du ruissellement dans les champs agricoles.

Pour atteindre des résultats au niveau de la qualité de l'eau et du développement de cette pratique, différents leviers d'actions sont mis en œuvre. Notamment, les fiches et les courriers techniques sont diffusés auprès des agriculteurs, les démonstrations chez les agriculteurs ayant déjà changé leurs pratiques sont organisées et plusieurs essais sont mis en place.



Le non-labour, c'est quoi exactement ?

Pratiquer le non labour veut simplement dire que l'on travaille le sol mais sans utiliser la charrue !! Le sol est travaillé avec des outils à dents et/ou à disques qui vont mélanger la terre et les résidus de culture dont une partie va rester en surface.

Et pourquoi est-il efficace contre l'érosion ?

Lorsque la parcelle est labourée, la charrue enfouit tous les résidus de culture. Si la charrue est remplacée par un déchaumeur à dents par exemple, même en travaillant le sol en profondeur, les résidus restent en surface. Ils vont protéger la surface du sol, retarder la formation de la croûte de battance, et former des micro-barrages qui vont ralentir l'eau et l'empêcher d'arracher la terre de la parcelle.

Animatrice de l'opération
SIVACHEVA Mariia
conseillère Agronomie et Erosion
06.11.68.39.31
maria.sivacheva@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture d'Alsace
Quartier Plessier, Bât. 24
39 avenue du 8ème régiment des hussards
68130 ALTKIRCH
Accueil : 03 89 20 97 00

Les partenaires techniques :

Ets Armbruster, Feuerstein, Walch,
Gustave Muller, C.A.C.
Planète légumes, BIO Grand Est

Les partenaires financiers :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE